



Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2019-10-17-44 | Vie associative - Subvention exceptionnelle -
Association La Cimade**

Sur le rapport de Monsieur Rodriguez Michel

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

L'association La Cimade travaille en direction des personnes réfugiées et migrantes par le biais d'actions diverses et fêtera cette année ses 80 ans.

Comme chaque année, l'association organise le festival Migrant'Scène en novembre/décembre : trois semaines d'évènements culturels organisés en milieu scolaire et auprès du grand public pour aider à comprendre les migrations et mettre en lumière les multiples formes de résistances qui s'opposent au regain de haine et de discrimination contre les personnes étrangères.

Sur le territoire stéphanois, la bibliothèque Elsa Triolet accueillera l'exposition « Les cabanes rêvées » et les collègues devraient comme l'an dernier participer à cette initiative.

L'association sollicite une aide de la municipalité pour la mise en place de ses actions auprès du public stéphanois.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'implication de l'association La Cimade dans la lutte contre les discriminations,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder à l'association La Cimade une subvention exceptionnelle de 300,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114579-DE-1-1